

Parquet de Paris
Pôle financier
5, rue des Italiens
75009 Paris

3 mars 2017

Concerne : Déclaration de patrimoine d'Emmanuel Macron du 24 octobre 2014

Madame la Présidente,

Vous voudrez bien trouver ci-joint copie de la lettre que nous avons adressée à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique dont la mission est notamment de « *s'assurer de la cohérence des éléments déclarés ; rechercher des omissions importantes ou variations inexpliquées du patrimoine* ».

Cette lettre a été envoyée par mail le 15 février et en recommandé avec accusé de réception le 20 février.

N'ayant eu jusqu'alors aucun retour, nous vous sollicitons pour que vous prêtiez attention à certaines bizarreries des déclarations patrimoniales de M. Macron et, en tant que de besoin, diligentiez une enquête dans ce sens.

Il nous paraît surprenant en effet que, M. Macron ayant perçu plus de 3 000 000 € de revenu entre 2010 et 2013 sa fortune nette déclarée le 24 octobre 2014, lors de son arrivée au gouvernement, n'ait été que de 156 000 €, pour ensuite n'être plus que de 63 048 € quand il en est parti (cf. sa déclaration du 28/10/2016).

Également surprenant qu'on ne trouve pas trace dans son patrimoine du portefeuille ayant sécrété des revenus de valeurs mobilières à hauteur de 291 000 € en 2011 et de 270 000€ en 2012, lequel se devait, à tout le moins, d'avoir une valeur de 3 000 000 €.

Ces chiffres nous semblent incohérents et les variations inexpliquées pourraient cacher des omissions importantes.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait écarter, par avance et sans le moindre examen, l'hypothèse d'une éventuelle sous-estimation de sa fortune dans sa déclaration 2014.

À cet égard, un simple examen des débits/crédits de son compte auprès du Crédit Mutuel, sa seule banque, sur la période 2010-2013 devrait vous permettre de pouvoir facilement vérifier la bonne arrivée des fonds et l'usage qui ensuite en a été fait.

Par ailleurs, nous vous joignons aussi la délibération de l'assemblée générale du 21 décembre 2012 des éditions Esprits qui a nommé M. Macron administrateur,

fonction qu'il a assurée du 7/2/2013 au 26/9/2015. Cette responsabilité ne figure pas dans les déclarations de M. Macron alors qu'elle pourrait cacher un conflit d'intérêts.

Il nous serait agréable que vous nous fassiez savoir si nos interrogations sont ou non fondées, sachant qu'« *omettre de déclarer une partie substantielle de son patrimoine ou en fournir une évaluation mensongère est un délit pénal* ».

Dans l'attente des réponses que vous voudrez bien apporter à nos interrogations, avec toute la célérité qui caractérise notoirement votre institution, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre profond respect.

Paul Mumbach

Candidat des maires en colère à la présidentielle

Maire de Dannemarie (68), Président des maires ruraux du Haut-Rhin

[REDACTED] / Mail: paul.mumbach@dannemarie.fr

Jean-Philippe Allenbach

Président du *Mouvement Franche-Comté*

[REDACTED] / Mail: pfed.allen@gmail.com

Serge Grass

Président de l'*Union Civique des Contribuables Citoyens (U3C)*

[REDACTED] / Mail: sg44@free.fr